Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20190412-BP2019COM-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2019

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA

20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 AVRIL 2019
N°16

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 DE L'EXERCICE 2019

Date de la convocation : 08/04/2019

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 14

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

Secrétaire de séance Mme Emmanuelle SAUL

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoints au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI.

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO, Mr Frédéric LECA.

ABSENTS REPRESENTES : Mr SANDRI Francescu (donne procuration à M. RUBINI Mathieu), Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme ANGELI Françoise)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Téléphone : (33) 04 95 52 22 45 **Télécopie : (33) 04 95 52 27 75**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A la majorité de ses membres présents ou représentés

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019,

Après réunion de la commission compétente, le 12 avril 2019

ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2019 qui s'élève à :

En FONCTIONNEMENT : 1 652 642,00 € en dépenses et en recettes
En INVESTISSEMENT : 1 817 256,00 € en dépenses et en recettes

ARRETE son total à 3 469 898,00 € en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20190412-BP2019COM-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2019